

## Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

### **I - Le cadre général du budget**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif. La présente note répond donc à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera soumis au vote du conseil municipal le 2 avril 2024. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport sur les orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 11 mars 2024.

Compte tenu du contexte actuel, le budget 2024 est construit avec l'objectif de limiter autant que possible les dépenses et d'optimiser les recettes tout en modérant la pression fiscale.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires du personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II - La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services à la population (conservatoire de musique, bibliothèque, musée, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

## 1. Budgets annexes : Eau et Assainissement

### 1.1. Budget Eau

Chapitre	BP 2024
002 Résultat d'exploitation reporté	360 837,33
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 700,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, etc.	217 312,67
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>587 850,00</b>
011 Charges à caractère général	24 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00
023 Virement à la section d'investissement	481 250,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 450,00
66 Charges financières	1 150,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>587 850,00</b>

### 1.2. Budget Assainissement

Chapitre	BP 2024
002 Résultat d'exploitation reporté	700 483,80
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 330,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, etc.	144 318,44
74 Subventions d'exploitation	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>875 132,24</b>
011 Charges à caractère général	85 790,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00
023 Virement à la section d'investissement	591 160,24
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 770,00
66 Charges financières	412,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>875 132,24</b>

## 2. Budget principal

### 2.1. Les dépenses et recettes de la section

La section de fonctionnement s'équilibre à 11 697 032,34 € en 2024.

Il existe quatre principaux types de recettes :

1. Les impôts locaux ;
2. Le FPIC ;
3. Les dotations versées par l'Etat ;
4. Les recettes encaissées au titre des services à la population.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 28 % des dépenses totales de fonctionnement et 40 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement.

Un virement à la section d'investissement de 3 820 277,00 € est prévu pour financer les projets 2024.

Chapitre	BP 2024
002 Résultat d'exploitation reporté	4 306 480,04
013 Atténuations de charges	20 400,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 770,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, etc.	262 100,00
73 Impôts et taxes	3 915 198,00
74 Dotations, subventions et participations	2 822 146,30
75 Autres produits de gestion courante	239 938,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprises sur provisions	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 697 032,34</b>
011 Charges à caractère général	2 754 515,62
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 264 110,00
014 Atténuations de produits	50 536,00
022 Dépenses imprévues	0,00
023 Virement à la section d'investissement	3 820 277,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	563 960,00
65 Autres charges de gestion courante	1 212 923,72
66 Charges financières	20 400,00
67 Charges exceptionnelles	6 000,00
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 310,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 697 032,34</b>

## 2.2. Fiscalité

En 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité « ménages » est de + 3,9% (fixé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

Compte tenu du contexte inflationniste, il a été décidé de geler les taux de fiscalité en 2024.

Taxes	Bases prévisionnelles 2024	Taux proposés	Produit attendu	Variation des taux (en points)
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	7 631 000	51,01%	3 892 573 €	0
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	95 300	43,86%	41 799 €	0
Taxe d'habitation (TH)	566 800	18,64%	105 652 €	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 438 000	14,43%	207 503 €	0
<b>Sous-total</b>			<b>4 247 527 €</b>	
Effet coefficient correcteur			-927 554 €	
<b>TOTAL</b>			<b>3 319 973 €</b>	

<b>VARIATION PREVISIONNELLE 2023-2024</b>	<b>41 942 €</b>
---	-----------------

La CVAE est supprimée sur 4 ans à compter de 2023 mais sera compensée par l'Etat. Pour information, le produit 2023 s'élevait à 222 K€.

Aussi, le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 janvier 2023, a décidé d'instituer, à compter de 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Depuis 2021, le taux de foncier bâti du département (25,72 %) est transféré aux communes. Le taux de la commune et le taux du département sont donc cumulés. Il est précisé que la commune contribue en 2023 au titre du coefficient correcteur à hauteur de 896 699 €. En effet, le montant de la TFPB du département transféré en compensation de la suppression de la taxe d'habitation étant supérieur au montant des ressources perdues, un coefficient correcteur a été mis en place afin de neutraliser l'écart (coefficient correcteur : 0,797615). Son application a alors pour conséquence une minoration du produit fiscal attendu.

Suite à la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables à compter de 2023.

### Produits attendus

	CA 2023	BP 2024
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>4 065 756,00</b>	<b>3 915 198,00</b>
Impôts directs locaux	3 281 855,00	3 325 698,00
Compensation CVAE	222 465,00	220 000,00
Taxe sur les surfaces commerciales	237 474,00	130 000,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	13 787,00	13 500,00
Autres impôts locaux ou assimilés	22 514,00	0,00
FPIC	66 842,00	50 000,00
Droits de place	11 582,75	11 000,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	126 570,61	95 000,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	82 665,64	70 000,00

### 2.3. Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore notifiées, il est prévu au budget 2024 :

	CA 2023	BP 2024
<b>DGF</b>	<b>2 117 143,00</b>	<b>2 110 000,00</b>
Dotation forfaitaire des communes	997 599,00	990 000,00
Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	655 614,00	655 000,00
Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	393 483,00	395 000,00
Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	70 447,00	70 000,00

### III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### 1. Budgets annexes : Eau et Assainissement

##### 1.1. Budget Eau

Chapitre	BP 2024	Dont RAR 2023
001 Solde d'exécution reporté	15 764,17	0,00
021 Virement de la section d'exploitation	481 250,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 450,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	23 143,42	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>587 607,59</b>	<b>0,00</b>
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 700,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	548 907,59	38 907,59
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>587 607,59</b>	<b>38 907,59</b>

### 1.2. Budget Assainissement

Chapitre	BP 2024	Dont RAR 2023
001 Solde d'exécution reporté	117 118,11	0,00
021 Virement de la section d'exploitation	591 160,24	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 770,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>892 048,35</b>	<b>0,00</b>
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 330,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	17 600,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	53 700,00	18 700,00
21 Immobilisations corporelles	790 418,35	55 418,35
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>892 048,35</b>	<b>74 118,35</b>

## 2. Budget principal

### 2.1. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	BP 2024	Dont RAR 2023
021 Virement de la section d'exploitation	3 820 277,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	563 960,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	557 321,90	0,00
13 Subventions d'investissement	1 150 136,13	1 079 611,13
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 091 695,03</b>	<b>1 079 611,13</b>
001 Solde d'exécution reporté	899 561,73	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 770,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	252 000,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	1 250 336,48	168 891,48
204 Subventions d'équipement versées	18 650,00	500,00
21 Immobilisations corporelles	3 454 501,58	362 104,58
23 Immobilisations en cours	7 875,24	7 875,24
27 Autres immobilisations financières	78 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 091 695,03</b>	<b>539 371,30</b>

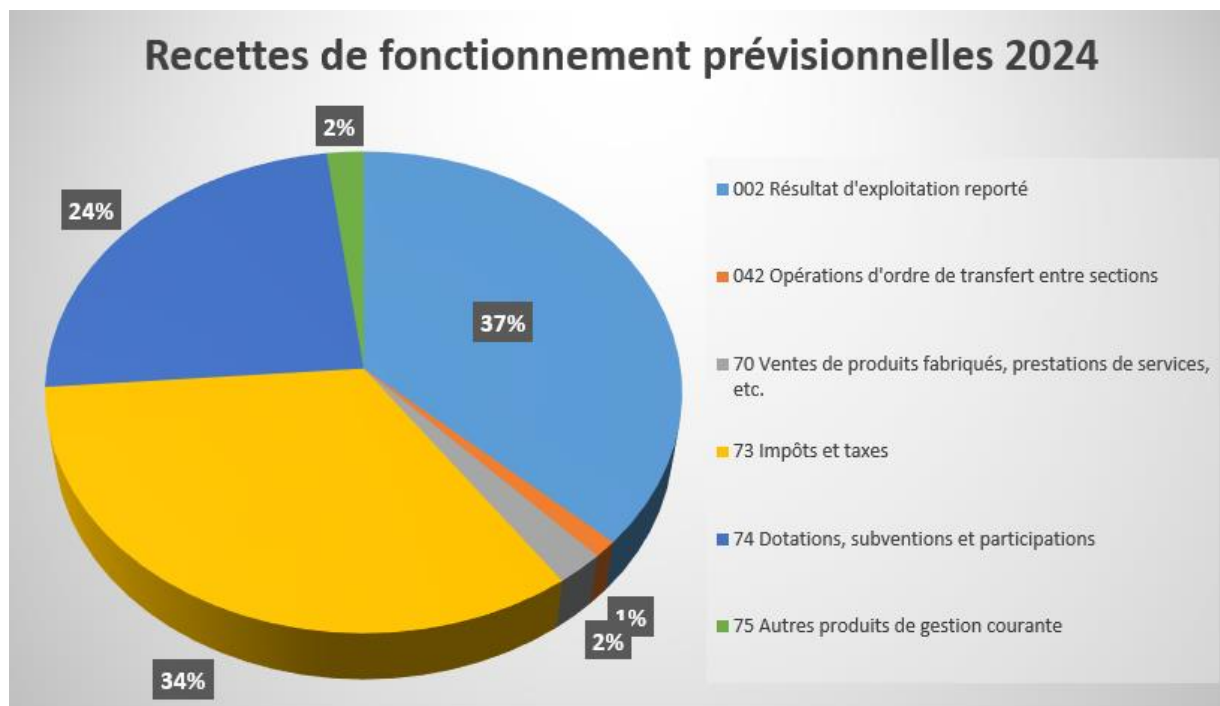
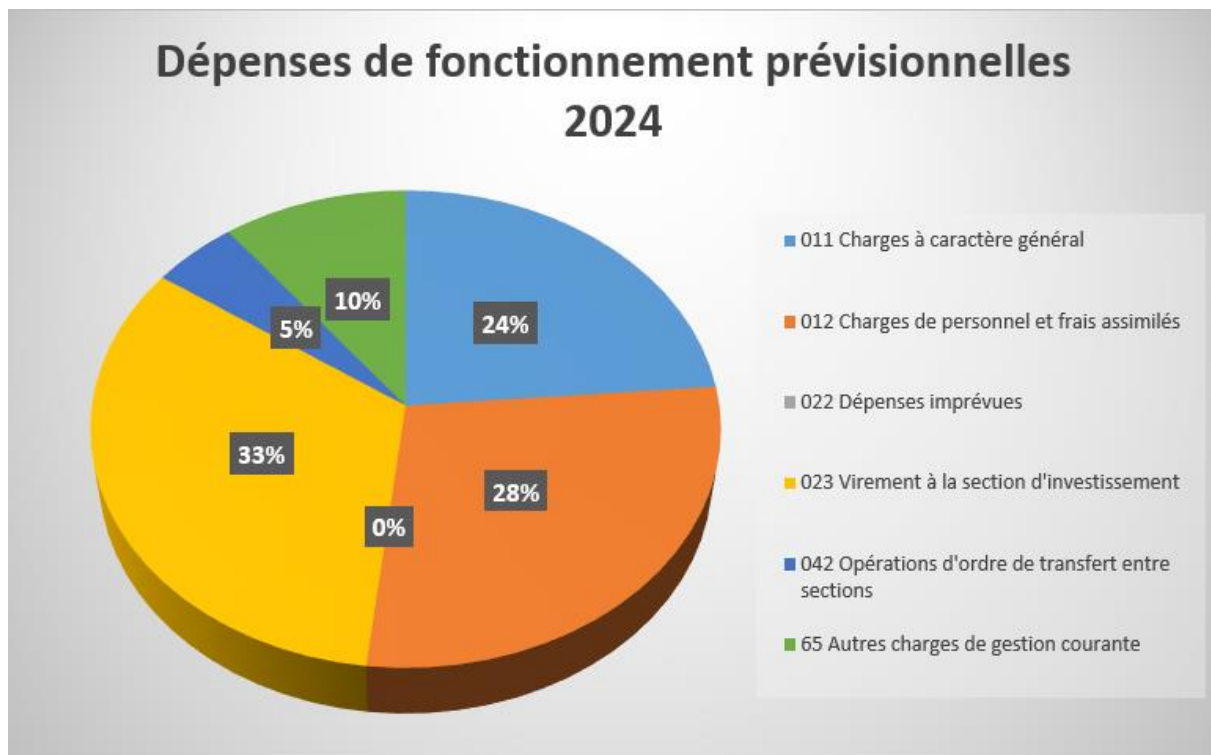
## 2.2. Les projets d'investissement de l'année 2024

N° opération	Libellé opération	DEPENSES	
		RAR 2023	2024
133	Forêt	- €	20 000,00 €
496	Plaques commémoratives	1 982,34 €	- €
867	Opération de restauration immobilière (ORI)	- €	25 000,00 €
914	Transition numérique	- €	- €
919	Équipement halte fluviale	- €	2 600,00 €
923	Matériel de communication	- €	7 300,00 €
924	Budget participatif	- €	40 000,00 €
926	Signalétique touristique	- €	30 000,00 €
OPFI	Opération financière	- €	78 000,00 €
154	Travaux cimetière	- €	41 500,00 €
393	Matériel ergonomique CST	- €	3 000,00 €
495	Matériel et équipement élections	- €	2 000,00 €
539	Achat de mobilier et équipement de bureau	1 462,80 €	2 000,00 €
756	Matériel pôle entretien	366,59 €	6 000,00 €
OPNI	Opération non individualisée	500,00 €	18 150,00 €
175	Salle des Roises	- €	- €
397	Équipement du musée	- €	13 600,00 €
415	Aires de jeux	15 612,00 €	- €
464	Équipement du conservatoire	- €	2 500,00 €
476	Équipement de la bibliothèque	7 022,66 €	- €
558	Drapeaux	145,38 €	- €
846	Matériel et équipement manifestations	- €	16 700,00 €
862	Aménagement de la bibliothèque	- €	- €
863	Aménagement du conservatoire de musique	58 980,29 €	257 550,00 €
900	Stade Parmentier	12 014,00 €	108 650,00 €
905	Création d'un street-park	- €	490 000,00 €
908	Équipement de la Maison des Associations	- €	2 000,00 €
910	Équipements sportifs	45 363,94 €	600,00 €
913	Restauration d'oeuvres d'art	5 214,00 €	- €
927	Plantations	- €	650,00 €
139	Eglise	31 512,46 €	- €
147	Vélodrome	- €	35 000,00 €
174	Aménagement entrée de ville	16 800,00 €	151 000,00 €
274	Parc automobile	- €	65 000,00 €
308	Eclairage public	- €	75 000,00 €
310	Chemins ruraux	6 646,56 €	15 000,00 €
365	Matériel de sécurité	- €	2 200,00 €
406	Parc informatique	20 937,16 €	25 000,00 €
428	Serveur et logiciels	12 205,76 €	22 445,00 €
447	Matériel de signalisation routière	549,20 €	10 530,00 €
465	Téléphonie	1 000,00 €	1 000,00 €
523	Achat de mobilier urbain	- €	24 500,00 €
575	Illuminations de Noël	537,72 €	5 000,00 €
585	Amélioration énergétique des bâtiments	43 230,00 €	372 530,00 €
750	Matériel d'aménagement de voirie	- €	5 000,00 €
771	Eaux pluviales	6 354,08 €	5 000,00 €
806	Sécurité passive	1 738,20 €	10 000,00 €
807	Accessibilité divers bâtiments	27 476,04 €	310 000,00 €
818	Réhabilitation Centre des Roises	5 439,66 €	- €
822	Réfection de la terrasse du Prieuré de Breuil	2 900,69 €	- €
832	Vidéoprotection	3 990,00 €	110 000,00 €
845	Berges du château	61 952,66 €	15 000,00 €
854	Aménagement de la rue Porte au Rupt	55 279,59 €	- €
855	Piscine - Avenir du site	460,00 €	- €
901	Structure des ponts	10 104,00 €	- €
902	Aménagement de la rue de Lisle	18 644,80 €	710 400,00 €
903	Aménagement du centre-ville	28 398,00 €	637 000,00 €
904	Restauration des grilles du château Stanislas	- €	- €
907	Matériel et outillage des services techniques	- €	44 487,00 €
911	Aménagement du Centre Technique Municipal	- €	5 600,00 €
915	Patrimoine arboré	18 392,72 €	- €
916	MECS Les Capucins	6 246,00 €	- €
922	Travaux divers de voirie	- €	100 000,00 €
925	Aire de camping-cars	- €	25 000,00 €
927	Parcs et jardins	- €	15 000,00 €
928	Sécurisation quai de transit	- €	- €
929	Zone de la Canaire	- €	10 000,00 €
931	Aménagements urbains	9 912,00 €	- €
555	Epicerie sociale	- €	215 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>539 371,30 €</b>	<b>4 189 992,00 €</b>
		<b>Total BP 2024</b>	<b>4 729 363,30 €</b>



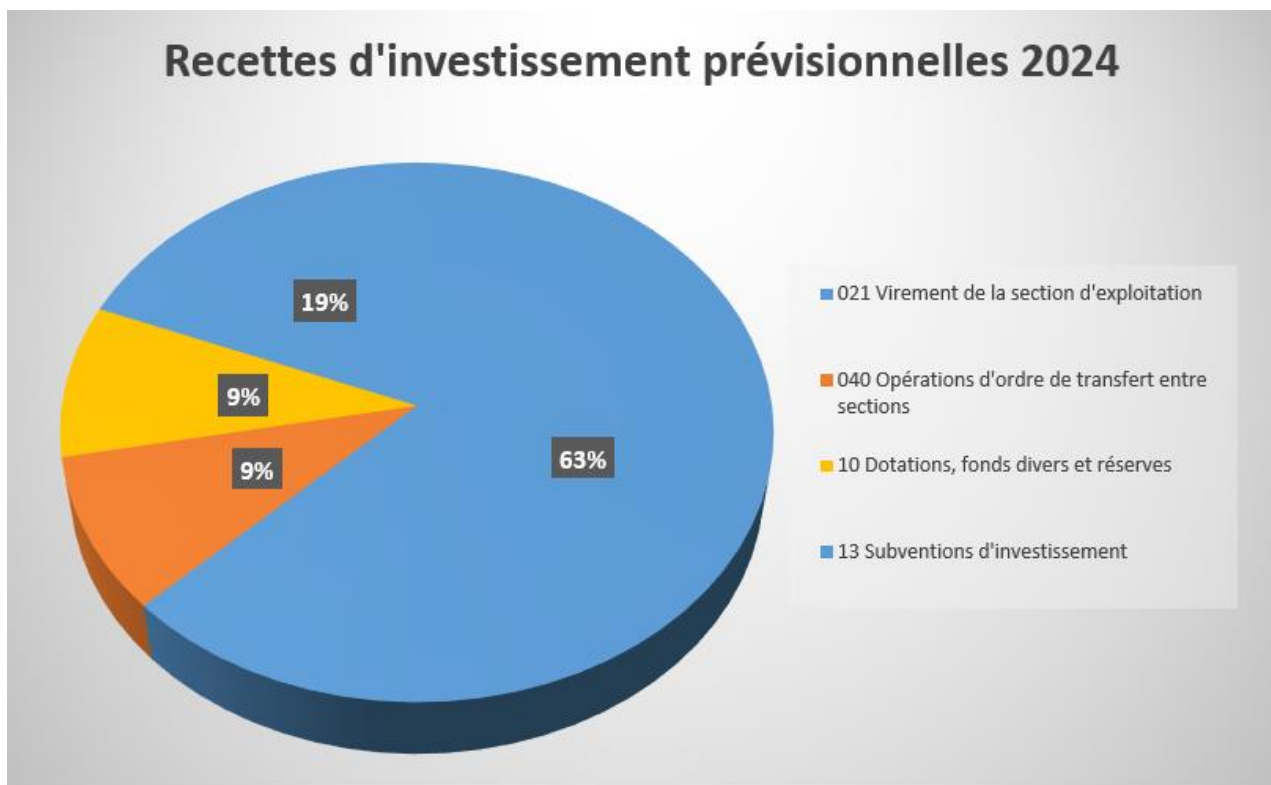
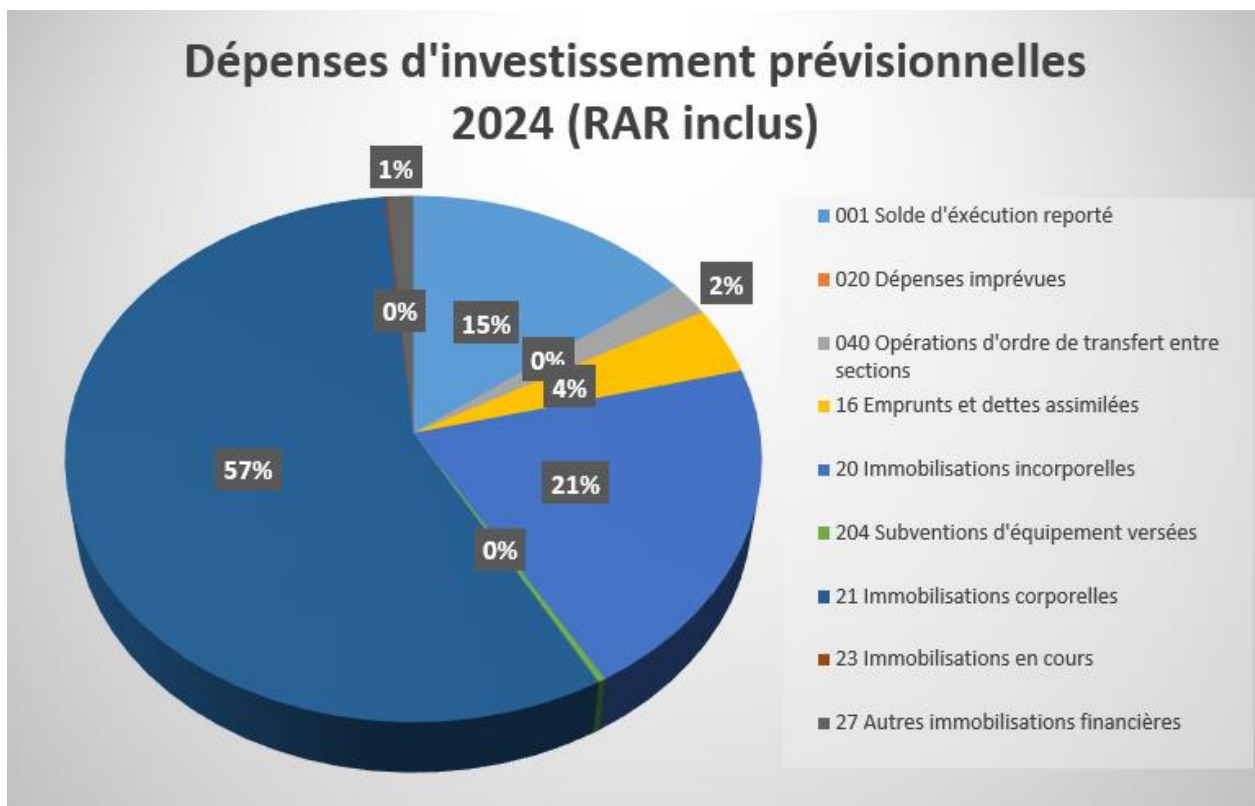
## IV - Les données synthétiques du budget principal

### 1. Section de fonctionnement





2. Section d'investissement



### 3. Etat de la dette

#### 3.1. Budget principal

Année	Intérêts de la dette	Capital remboursé	Annuité	Encours de dette au 31/12
2023	35 627,81	577 034,49	612 662,30	1 175 775,48
2024	15 284,85	246 771,33	262 056,18	929 511,81
2025	9 434,41	198 318,75	207 753,16	731 392,15
2026	4 997,86	95 261,70	100 259,56	636 003,09
2027	3 611,21	96 303,27	99 914,48	539 227,38
2028	2 403,25	71 704,05	74 107,30	467 349,06
2029	2 040,31	63 539,53	65 579,84	403 809,53
2030	1 747,52	63 832,32	65 579,84	339 977,21
2031	1 453,38	64 126,46	65 579,84	275 850,75
2032	1 157,90	64 421,94	65 579,84	211 428,81
2033	861,04	64 718,80	65 579,84	146 710,01
2034	562,82	65 017,02	65 579,84	81 692,99
2035	263,22	65 316,62	65 579,84	16 376,37
2036	18,59	16 376,37	16 394,96	0,00

#### 3.2. Budget Eau

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunt contracté	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
Intérêts de la dette	1 618,79	1 209,91	902,91	1 078,84	623,16	393,71	260,92	123,67	8,94
Capital remboursé	20 881,93	13 225,85	10 890,41	10 229,59	8 892,11	3 982,20	4 074,18	6 168,28	1 078,81
Annuité	22 500,72	14 435,76	11 793,32	11 308,43	9 515,27	4 375,91	4 335,10	6 291,95	1 087,75
Encours de dette	56 629,11	43 403,26	32 512,85	22 283,26	13 353,51	9 396,22	5 306,14	1 078,81	0,00

#### 3.3. Budget Assainissement

Année	2018	2019	2020	2021	2023	2024
Emprunt contracté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Intérêts de la dette	16 515,89	12 604,39	9 478,94	6 559,02	3 494,10	353,51
Capital remboursé	120 208,97	90 024,20	91 472,19	69 656,54	31 216,68	17 500,19
Annuité	136 724,86	102 628,59	100 951,13	76 215,56	34 710,78	17 853,70
Encours de dette	363 763,87	273 739,67	182 377,99	112 610,94	17 500,19	0,00